

la condition «que les deniers en procedans» s'employeront à l'entretien desdits ponts-levis «et non aultrement, et que les dits supplians seront tenuz de rendre compte et reliqua là et ainsi qu'il appartiendra». (23)

Sur le vu du plan des nouvelles rues de Luxembourg dressé en 1570, le Conseil provincial approuva en 1601 la requête du magistrat tendant «à être autorisé à embellir la cité au moyen de l'élargissement des rues» puis, le 14 décembre 1602, il demanda aux archiducs d'ordonner la construction de nouvelles rues «les étudiants et la garnison ne trouvant plus de quoi se loger». Le 18 février de l'année suivante les souverains donnèrent suite à ce désir en chargeant le Conseil provincial «de faire en sorte que les rues soient rangées et avec distinction, selon le projet qui cy-devant a été fait».

Comme la construction de nouvelles demeures tardait – la misère des temps, à elle seule, suffisait à expliquer cette indolence – Albert et Isabelle signèrent le 28 juillet 1610 une ordonnance selon laquelle «tous ceux qui avaient des héritages es nouvelles rues à front de rue, devaient y bâtir dans le délai d'un an et demi, sous peine de voir vendre le terrain, sur estimation à faire par les échevins jurés de la ville». (24)

En consultant les plans de J. de Deventer (après 1543) et de L. Guicciardini (1582) on peut aisément se rendre compte des nombreux terrains vagues ou jardins qui existaient encore à cette époque au centre de la ville de Luxembourg.

Le 15 juillet 1602 fut conclu à *Marville* entre les Archiducs et le duc de Lorraine et de Bar un traité portant sur le règlement des limites indécises en Bar. Les plénipotentiaires luxembourgeois qui, avec intermittence, avaient siégé aux «hauts-jours» de Marville depuis 1601 étaient le chevalier Gilles *du Faing* (i) et Jean-Guillaume Le Febvre, conseiller au Conseil provincial de Luxembourg (j), auxquels il faut ajouter Gérard *Simon*, conseiller et maître ordinaire à la Chambre des comptes du Brabant et Jean *Wiltheim*, secrétaire-greffier dudit Conseil provincial (v. plus loin). Mais les difficultés soulevées par l'application dudit traité de partage nécessitèrent encore de nombreuses conférences et assises. (24bis) A celle du 16 juin 1605 les Archiducs délèguèrent Gilles du Faing, Remacle Huart et Adrien Goudius dont nous avons déjà parlé. Ce dernier se retrouva encore à Marville, avec du Faing, en juin 1613 et en septembre 1615. (24ter) La dernière des assises se tint en 1629.

Voici encore quelques détails concernant les incursions des Hollandais et qui nous permettront de parler des derniers jours du gouverneur P. E. de Mansfeld.

Le 10 septembre 1603 les Archiducs sont informés de ce que Louis, comte de Nassau-Orange, vient d'imposer une contribution «ennemie» même aux ville et comté de Vianden. Quinze jours plus tard Mansfeld, sur ordre des Archiducs, interdit aux officiers de Salm, Laroche, Durbuy, Marche, Bastogne et Houffalize «d'entrer en la contribution en laquelle les rebelles hollandais tâchent par tous les moyens de les induire». (25)

Du 10 février 1604 est datée une lettre dans laquelle P. E. de Mansfeld recommande à l'archiduc Albert son fils naturel *Ernest* (né en 1580 d'Anne de Bentzeraadt) qui, revenant de Hongrie où il avait guerroyé au service de l'Empereur, espérait trouver un emploi dans l'armée des Pays-Bas.